

SCULPTURE

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1
	Réactivité		Risques d'incendie	0
			Réactivité	0
Danger spécifique				
Vêtement de protection	Aucun requis			
Apparence	Opaque Blanc. Émulsion Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux.			

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	SCULPTURE	Code	04042
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.	PMS#	470099
FTSS#	114040006	Date de validation	2/2/2005
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Date d'impression	2/2/2005
		Remplace	Aucune validation antérieure
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Isodecyl Benzoate	131298-44-7	1 - 5	Non disponible.	Non disponible.
Carbonate de zinc ammonium	40861-29-8	1 - 5	Non disponible.	Non disponible.
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-1-5	1-5	AIHA WEEL (États-Unis, 2003). Remarques: TWA: 25 ppm 8 heure(s).	ORALE (DL50): Aiguë: 3620 mg/kg [Lapin].
Éther de dipropyl et de méthyle			OSHA (États-Unis). Peau TWA: 600 mg/m ³ 8 heure(s). STEL: 900 mg/m ³	ORALE (DL50): Aiguë: 7500 mg/kg [Chien]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
			ACGIH (États-Unis). Peau TWA: 606 mg/m ³ STEL: 909 mg/m ³	
			ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Peau Remarques: STEL: 909 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 150 ppm 15 minute(s). TWA: 606 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 100 ppm 8 heure(s).	
Polymères Acryliques	7732-18-5	10 - 30	Non disponible.	Non disponible.
Eau		60 - 100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Peut irriter modérément les yeux.

Peau Inconnu.

Inhalation Inconnu.

Ingestion Inconnu.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Inconnu.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau courante.

Inhalation Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Notes au physicien Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Inconnu.

Points d'éclair Non disponible.

Produits de la combustion Inconnu.

Appareils et méthodes de lutte contre les incendies Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.

Special Remarks on Fire and Explosion Hazards Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT. Éviter le contact avec les yeux.

Entreposage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.

Protection personnelle

Yeux Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Mains Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Respiratoire Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Pieds Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Corps Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Émulsion)
Odeur	Léger. Ammoniacal.
Couleur	Opaque Blanc.
pH	8.5 à 8.9 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.03
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	Sans objet.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	Sans objet.
PIN/NIP	Sans objet.

Groupe de Conditionnement Sans objet.
 TDG Special Considerations Sans objet.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Éther de diéthyléneglycol et de monoéthyle
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Éther de diéthyléneglycol et de monoéthyle
 SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Éther de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium
 CWA (Clean Water Act) 307: Carbonate de zinc ammonium
 CERCLA : Substances dangereuses.: Éther de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium

état New Jersey - Liste des déversements: Éther de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium
 New Jersey: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Éther de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium
 Massachussets - Liste des déversements: Carbonate de zinc ammonium
 Massachussets RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Carbonate de zinc ammonium
 Pennsylvanie RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Éther de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Carbonate de zinc ammonium.

SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales MSDS Serial Range: 006-007.

Version 2.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous le règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.